AVERTISSEMENTS AGRICOLES DLP 14-9-65 402654

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 12 numéros par an

EDITION DE LA STATION DU MIDI (Tél. 52.73.20)

(ARIÈGE, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRÉNÉES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 11, rue de la Pleau - TOULOUSE.

C. C. P. : TOULOUSE 8614-19

Abonnement annuel 15 F,00

Bulletin n° 60 de Septembre 1965 1965 - 25

- AVERTISSEMENTS -

VIGNE

VERS DE LA GRAPPE : Malgré des conditions climatiques apparemment défavorables aux insectes, le 3° vol de papillons se poursuit et des oeufs, parfois en nombre important, ont été déposés; d'autres le seront encore probablement.

En conséquence, dans toutes les vignes où l'on craint des dégâts, il y a intérêt à effectuer dès que possible et au plus tard au milieu de la semaine à venir, un traitement curatif soigneux. La récolte de certains cépages étant susceptible de commencer prochainement, nous recommandons de veiller à respecter la législation concernant les limites d'emploi des produits.

ARBRES FRUITIERS

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER (fruits à pépins): Dans les situations favorables à l'insecte (vergers de fruits à pépins voisins de vergers de fruits à noyau) il serait prudent de renouveler la protection, les dernières pluies ayant en grande partie entrainé le précédent traitement (Respecter la législation sur les limites d'emploi des produits).

- INFORMATIONS -

CULTURES LEGUMIERES

MALADIES DU FEUILLAGE DU MELON : Les pluies tombées depuis le 31 Août ont permis le développement de la Cladosporiose et de l'Anthracnose alors que l'Oïdium envahissait la plupart des cultures.

Les plantations tardives dont la récolte est en cours ou bien n'est pas encore commencée doivent être protégées avec soins. Si l'Anthracnose (Nuile rouge) est constatée, employer un traitement mixte des produits à base de Dichlone et de Dinitrophénylcrotonate. Si aucun foyer d'Anthracnose n'a été reconnu, employer des produits à base de Manèbe et de Dinitrophénylcrotonate.

P. / 74

/ GRANDES CULTURES /

LUTTE CONTRE LES PARASITES D'AUTOMNE DU COLZA : Traitement des semences.

Les produits recommandés sont les suivants :

- contre les champignons : Le Thirame (ou T M T D), les organo-mercuriques et l'oxyquinoleate de cuivre.

- contre les altises : Le Lindane.

En ce qui concerne cet insecticide les poudres utilisées auront une teneur d'au moins 75 % de matière active.

Pour obtenir une bonne efficacité contre les petites et les grosses altises il est nécessaire d'employer le Lindane à raison de 30 à 40 grammes de matière active par kilogramme de graines.

Afin que cette importante quantité de poudre soit retenue par les semences il est conseillé de les enrober, auparavant, avec de l'huile de table ou de lin, à raison de 2 cc environ par Kg. Des agriculteurs utilisent dans le même but du lait (1/4 de litre de lait pour 15 Kgs de graines. Poudrer d'abord et ajouter le lait en mélangeant). Certaines spécialités commerciales sont utilisées avec de l'eau.

- Notons qu'on trouve dans le commerce des spécialités contenant une haute teneur de Lindane (75 %) et un fongicide.

En ce qui concerne les altises, la protection ainsi obtenue est de l'ordre de 15 jours à trois semaines. Après ce délai il devient indispensable de surveiller la culture de façon à repérer les réinfestations toujours possibles et d'appliquer alors sans attendre un traitement de surface avec l'un des insecticides indiqués dans l'Edition spéciale publiée par la Station, au début de l'année.

A l'achat des semences, il est indispensable de se renseigner sur les traitements qu'elles ont déjà reçues afin d'éviter des doubles doses qui pourraient être parfois phytotoxiques.

TOULOUSE, le 10 SEPTEMBRE 1965

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles :

J.BESSON - E. JOLY

L'INSPECTEUR
de la Protection des Végétaux
L.IMBERT

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Midi
Le Directeur - Gérant : L.BOUYX.-